

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination

Région

Service déconcentré du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 23 février 2010 portant nomination

NOR : MTSO1081074A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, et le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu les arrêtés du 9 février 2010 portant nomination des directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des régions Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Picardie et Poitou-Charentes à compter du 15 février 2010,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de l'intérim des unités territoriales mentionnées ci-après :

Alsace

Bas-Rhin : M. Pascal APPREDERISSE
Haut-Rhin : M. Jean-Louis SCHUMACHER

Auvergne

Allier : M. Pascal DORLEAC
Cantal : M. Christian POUDEROUX
Haute-Loire : M. Jean-Yves BERAUD
Puy-de-Dôme : M. François BROQUIN

Bourgogne

Côte-d'Or : M. Jean-Louis VIGNAL
Nièvre : M. Jean-Marc GALLAND
Yonne : Mme Jeanne HARBONNIER
Saône-et-Loire : M. Marc AMEIL

Bretagne

Côtes-d'Armor : M. Alain ROBERT
Finistère : M. Jean-Paul BERTHO
Ille-et-Vilaine : M. Gilles MATHEL
Morbihan : Mme Mireille CRENO-CHAUVEAU

Centre

Cher : Mme Sylvaine RIBADEAU-DUMAS
Eure-et-Loir : M. Philippe LE FUR
Indre : M. Guy FITZER
Indre-et-Loire : Mme Sylvie SIFFERMANN
Loir-et-Cher : Mme Martine BELLEMERE-BASTE
Loiret : M. Emmanuel DUHEM

Champagne-Ardenne

Ardennes : Mme Dominique CONSILLE
Aube : Mme Marie-Laurence GUILLAUME
Marne : M. François-Xavier DE RICAUD
Haute-Marne : Mme Corinne SOLOFO RASOLONIAINA

Corse

Haute-Corse : M. Jérôme CORNIQUET

Limousin

Corrèze : M. Gaël LE GORREC
Creuse : Mme Béatrice JACOB
Haute-Vienne : M. Daniel BRUNIN

Lorraine

Meurthe-et-Moselle : M. Patrick VET
Meuse : M. Didier TILLET
Moselle : M. Jean-Paul JOLY
Vosges : M. Alain FOUQUET

Midi-Pyrénées

Ariège : M. Alain MIQUEL
Aveyron : M. Patrick BERNIE
Haute-Garonne : M. Michel DUCROT
Gers : M. Hubert AMAT
Lot : M. Pierre MARTIN
Hautes-Pyrénées : M. Bernard NOIROT
Tarn : M. Ronan LEAUSTIC
Tarn-et-Garonne : M. Jean COGNET

Nord-Pas-de-Calais

Nord Lille : M. Patrick MARKEY
Nord Valenciennes : Mme Chantal COULANGE
Pas-de-Calais : M. François TILLOL

Basse-Normandie

Calvados : M. Marc BENADON
Orne : M. Hachmi HAMD AOUI
Manche : Mme Christine LESDOS

Haute-Normandie

Eure : Mme Françoise LE GAC
Seine-Maritime : Mme Yasmina TAIEB

Pays de la Loire

Loire-Atlantique : M. Michel BENTOUNSI
Maine-et-Loire : M. Jean-Michel BOUKOBZA
Mayenne : Mme Christiane LENFANT
Sarthe : M. Yvon CHARRIER
Vendée : M. Loïc ROBIN

Picardie

Aisne : M. Georges DECKER
Oise : M. Jean-Louis LACAZE
Somme : M. Eloy DORADO

Poitou-Charentes

Charente : Mme Elisabeth FRANCO-MILLET
Charente-Maritime : M. Bernard GUEGUEN
Deux-Sèvres : M. Dominique THEFIOUX
Vienne : M. Jean-Luc LANCELEVEE

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Fait à Paris, le 23 février 2010.

*La ministre de l'économie, de l'industrie
et de l'emploi,*

*Le ministre du travail, des relations sociales,
de la famille, de la solidarité et de la ville,*

Pour les ministres et par délégation :
*Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services,*

L. ALLAIRE

Le présent arrêté peut être contesté, par voie de recours administratif devant l'autorité administrative compétente ou par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.